

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **lundi 17 septembre à 20h00** et je vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport d'activité 2017 de la CCVG
- Remplacement d'une lanterne à la ZAE
- Site de Jousseau - suite
- Attribution de compensation de la CCVG
- CCVG - sollicitation projets fonciers et immobiliers
- Réflexion autour des projets pour 2019
- projet éolien " La Croix de la Mérotte " - enquête publique du 08/10 au 09/11/2018
- Questions diverses

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millac, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Danielle MAYTRAUD, Maire.

Présents : Mesdames MAYTRAUD Danielle, BROOK Jean, CADU Sandrine, FISSOT Véronique, JOYEUX Flore, JOYEUX Françoise, ROUFFY Aurélie, Messieurs BILLY Gérard, DUROUSSEAU Jacky, PELLETAN Francis, PIOLET Jean Pierre, SAVARD Bernard.

Pouvoir : SOUCHAUD Vincent à PELLETAN Francis

Absents : GOURGEAU Roger

Secrétaire de séance : JOYEUX Françoise

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (CCVG)

Madame le Maire présente au Conseil municipal, le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2017 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ne formule aucune observation et approuve le

rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

REPLACEMENT DE LA LANterne N° 108 A LA ZAE LES CHAMPS DU CHAIL

Madame le Maire présente un devis de SOREGIES, pour le remplacement de la lanterne n° 108 à la zone d'activité "les Champs du Chail", suite à sa détérioration par un véhicule non identifié. C'est la seconde fois que le problème arrive.

Le devis s'élève à 979.14 € TTC. Une déclaration à l'assurance sera effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite une demande de devis complémentaire pour la fourniture d'un arceau de sécurité au pied du mât.

SITE DE JOUSSEAU

Madame MILASSO, intéressée par l'acquisition et l'exploitation du site de Jousseau a monté un dossier complet. Ce dossier n'a pas retenu l'attention de M. PINEAU de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne.

Madame MILASSO a décidé de ne pas donner suite au projet.

Le Conseil municipal décide de demander une rencontre à Monsieur PINEAU sur le site de MILLAC.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CCVG

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'attribution de compensation brute en 2018 s'élève à 175 896 €, elle représente l'attribution annuelle à laquelle s'ajoute la neutralisation de la baisse du taux du Foncier Bâti et la dotation de solidarité communautaire.

De cette compensation brute sont déduites la participation pour les compétences relevant désormais de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe à savoir le Contingent incendie, les offices du tourisme, la petite enfance et la Voirie soit 30 666 €, auxquels s'ajoutent les régularisations 2017.

L'attribution nette pour 2018 s'élève donc à 139 294 € pour 2018.

Le conseil municipal est satisfait du montant de la dotation malgré les prises de compétence de la CCVG.

PLUI

La CCVG a envoyé un courrier à l'ensemble des acteurs économiques du secteur afin de les solliciter sur leurs projets fonciers et bâtis en vue de l'élaboration du prochain document d'urbanisme.

Vienne Nature ont émis une proposition financière pour une étude de la Trame Verte et Bleue du territoire afin d'apporter une aide dans l'élaboration du PLUI. Elle s'élève à 10 000 € pour l'ensemble des 5 communes.

Le Conseil municipal donne un accord de principe si les 5 communes adhèrent, en tout état de cause, la participation ne devra pas excéder 2 000 €.

PROJET EOLIEN « LA CROIX DE LA MEROTTE »

Ce projet éolien fera l'objet d'une enquête publique du 8 octobre au 9 novembre 2018. Le dossier sera consultable aux heures d'ouvertures habituelles de la Mairie. Une permanence du Commissaire Enquêteur sera assurée les :

- 8 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- 17 octobre 2018 de 14 h à 17 h
- 25 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- 31 octobre 2018 de 14 h à 17 h
- 9 novembre 2018 de 9 h à 12 h

Une visite est organisée pour les élus intéressés le vendredi 21 septembre à LUSIGNAN avec un temps d'échange à la Mairie et la visite du parc éolien.

QUESTIONS DIVERSES

- Une carte de remerciement sera éditée et un vin d'honneur sera organisé pour les personnes qui ont fait un don lors de la souscription pour les travaux de restauration du beffroi de l'église.

- Monsieur et Madame BAUDESSON ont remis un courrier faisant des propositions favorisant le maintien du commerce dans l'avenir. La commission les contactera et les rencontrera.

- Le colis des personnes de plus de 70 ans sera maintenu en l'état actuel pour cette année. Il est envisagé de proposer pour les années prochaines alternativement un repas et un panier à savoir en 2019 un repas et en 2020 un panier.

- Date du prochain Conseil municipal : **le lundi 5 novembre à 20h.**